



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le **29 JUL. 2026**

**Note de saisine à l'attention de
Monsieur Claude KIRCHER
Président du Comité consultatif national d'éthique du numérique**

Objet : Systèmes d'intelligence artificielle en recherche scientifique : enjeux d'éthique

La recherche scientifique correspond à la production de connaissances, l'élaboration de théories et le développement d'applications. Elle repose sur des activités multiples : réflexion, observation, expérimentation, analyse de données et de documents ainsi que la classification des phénomènes étudiés. Ces activités ont toujours évolué au gré des instruments scientifiques disponibles et peuvent aujourd'hui s'appuyer sur des moyens numériques tels que la simulation informatique, l'exploration statistique et algorithmique de données ou les systèmes dits d'intelligence artificielle.

La disponibilité sans précédent de moyens de traitement d'informations décuple pour chaque chercheur ses capacités de production et d'analyse de connaissances. En particulier, les usages de systèmes d'intelligence artificielle, qu'ils soient prédictifs ou génératifs, sont susceptibles de transformer la manière de conduire les recherches, en permettant par exemple de formuler des hypothèses, d'analyser des corpus, d'exploiter de grands volumes de données, d'automatiser certaines tâches ou d'accélérer la diffusion des résultats.

L'organisation et la sociologie du monde scientifique sont bouleversées. Les valeurs telles que la fiabilité, l'honnêteté, la transparence de la démarche scientifique ainsi que l'intégrité, l'indépendance, l'autonomie et la responsabilité sociale du chercheur peuvent entrer en tension ou être questionnées par les usages, déclarés ou non, des systèmes d'intelligence artificielle. La discussion scientifique est transformée et c'est la nature même de la démarche scientifique qui est remise en cause, avec de potentiels impacts sur la production des connaissances, sur la capacité d'innovation, sur la souveraineté et plus largement sur la confiance accordée à la science par l'opinion publique.

.../...

On assiste par exemple à une augmentation considérable du nombre de publications et corrélativement du nombre d'évaluations automatisées, ainsi qu'à une accélération de toutes les étapes de recherche, avec des conséquences sur la construction des savoirs, la formation doctorale, l'appropriation de compétences, les impacts environnementaux et les enjeux de souveraineté sous-jacents. Les scientifiques et la société s'interrogent dès lors sur les bénéfices et risques de l'utilisation de tel ou tel système génératif, sur l'encadrement de ces derniers, voire sur l'opposition de principe à leur usage.

Dans ce contexte, je vous demande d'étudier les questions d'éthique liées aux usages massifs en recherche scientifique de systèmes d'intelligence artificielle, aussi bien prédictifs que génératifs. Vous examinerez les tensions entre les valeurs qui fondent la démarche scientifique et la nécessité de conserver notre rang dans un contexte international très concurrentiel.

Je vous encourage à cet effet à travailler étroitement avec le comité d'éthique des Académies des sciences et des sciences morales et politiques, ainsi qu'avec le comité d'éthique du CNRS, le Comets.

En parallèle, je vous informe saisir l'Office français pour l'intégrité scientifique (OFIS), afin qu'il poursuive son analyse de l'impact de l'usage des intelligences artificielles dans la recherche sur l'intégrité scientifique. Ces deux missions devront s'articuler et se nourrir mutuellement : la réflexion éthique doit permettre d'éclairer les principes, tandis que l'approche par l'intégrité scientifique pourra contribuer à leur traduction opérationnelle dans les pratiques de recherche.

Je souhaiterais que le Comité consultatif national d'éthique du numérique me remette un avis d'ici janvier 2027.

Bien amicalement,



Philippe BAPTISTE